Melun : prison requise contre les organisateurs d'une fraude à l'asile

10/06/2013 à 17h50

Le procureur de Melun a requis cet après-midi un à deux ans de prison ferme contre les deux organisateurs d'une fraude à l'asile qui aurait permis à des centaines de Kurdes de Turquie d'obtenir le statut de réfugié en France. Ahmet Ildiz, 48 ans, est en fuite. Ferit, 52ans, détenu pour autre cause, est présent. Ils sont poursuivis pour « aide au séjour » d'étrangers en situation irrégulière, fabrication de faux documents administratifs et de faux en écriture publique, pour un bénéfice total de 36.000 €.

Avec ces documents, les procédures présentées par les demandeurs auprès de l'Ofpra ou en appel permettaient d'obtenir l'asile 8 fois sur 10, contre moins de 15 % de réussite en temps normal, selon l'enquête. La protection de l'asile accorde notamment des prestations familiales, du regroupement familial, du RSA.

Le procureur adjoint David Sénat a requis quatre ans de prison dont deux ans ferme conte Ildiz. Il a requis trois ans de prison dont un an de prison ferme contre l'autre tête de ce trafic, Ferit Bayram, qui a reconnu les faits, affirmant toutefois qu'il avait seulement voulu « aider énormément de personnes » et non gagner de l'argent.

(…) Le Parisien